

EHPAD Le Clos des Grands Chênes BAUD



LIVRET D'ACCUEIL DU RESIDENT

EHPAD Le Clos des Grands Chênes - Rte de Pont Augan - 56150 BAUD

Tel : 02.97.51.03.73

E-mail : contact@leclosdesgrandschenes.com

BIENVENUE AU CLOS DES GRANDS CHENES

La direction, l'ensemble du personnel et le Conseil d'Administration sont heureux de vous présenter l'EHPAD « Le Clos des Grands Chênes » de BAUD.

Votre séjour doit être aussi agréable et confortable que possible, aussi, nous mettons à votre disposition tous les moyens tant humains que matériels dont nous disposons pour vous satisfaire.

Ce livret a été réalisé afin de vous permettre de mieux connaître la maison dans laquelle vous allez peut être choisir de vivre.

Vous y trouverez les informations pratiques sur les formalités à accomplir, les habitudes de vie, les services et l'environnement de la maison.

Nous vous souhaitons un agréable séjour parmi nous.

La Directrice, Stéphanie PORTANGUEN



1-PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT



L'établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes « Le Clos des Grands Chênes » est un établissement public autonome. Les résidents accueillis sont des personnes âgées de plus de 60 ans pour lesquelles un maintien à domicile est rendu difficile en raison de l'apparition de problèmes de santé et/ou du besoin d'une aide plus soutenue pour la réalisation des gestes de la vie quotidienne.

L'établissement est situé à proximité du centre-ville de BAUD.

*L'EHPAD de construction récente dispose d'une **capacité d'accueil de 81 lits***

Les chambres se répartissent de la manière suivante :

- ⇒ **80 chambres individuelles d'hébergement permanent***
- ⇒ **1 chambre individuelle en hébergement temporaire (même fonctionnement que pour l'hébergement traditionnel : les séjours peuvent aller de quelques jours à 90 jours annuels).***

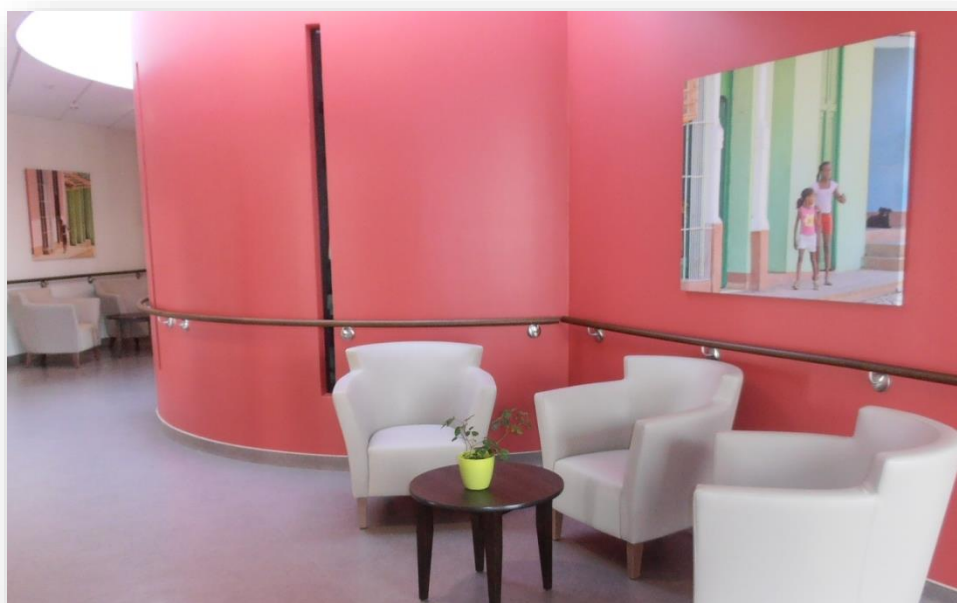
L'établissement est composé de 4 maisons disposant chacune d'une équipe dédiée:

- La Maison de la Dune (23 lits)*
- La Maison du Sous-Bois (22 lits)*
- La Maison du Soleil (23 lits)*
- La Maison de la Campagne (13 lits), secteur protégé qui accueille des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés.*

L'établissement est construit autour d'une Place du Village centrale où les résidents retrouvent les locaux administratifs et l'accueil, la salle d'animation, un espace cafétéria en libre accès, un salon de coiffure, un espace bibliothèque multimédias ainsi que la salle de restaurant.



Par ailleurs les résidents disposent de petits salons dans chaque maison ainsi que de plusieurs patios extérieurs aménagés et à l'abri du vent.



2- FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

L'EHPAD Le Clos des Grands Chênes est dirigé par un Directeur, nommé par arrêté ministériel, et chargé d'appliquer les décisions prises par le Conseil d'Administration.

Un **Conseil d'Administration** est constitué et se réunit régulièrement pour le vote du budget, la détermination des tarifs applicables mais aussi pour tout ce qui concerne les questions importantes relatives au fonctionnement de l'établissement et aux grandes orientations, les projets d'équipement ou de travaux, l'adoption du règlement de fonctionnement, du projet d'établissement.

Ce Conseil d'Administration est présidé par **Monsieur BERTHO**, Maire de la ville de BAUD. Il comprend en outre, différents membres dont des représentants du Conseil Municipal, des représentants des organismes de tutelle, des représentants des résidents, du personnel ainsi que des personnes nommées en raison de leurs connaissances du monde médico- social.

Un **Conseil de la Vie Sociale** permet aux résidents et à leur famille de participer aux orientations de l'établissement et donc de s'exprimer sur des questions qui les intéressent plus particulièrement. Ce Conseil se réunit au moins 2 fois par an. Vous pouvez adresser vos remarques ou suggestions auprès de la Direction de l'établissement ou auprès des membres du CVS dont les coordonnées vous seront données sur simple demande à l'accueil.

La Personne de confiance. Conformément à la loi du 4 mars 2002, toute personne entrant en institution peut nommer « Une personne de confiance ». Son rôle est d'accompagner la personne accueillie tout au long de son séjour. Cette personne de confiance peut être un parent, un proche majeur... Elle doit obligatoirement être désignée par écrit. Il est possible à tout moment de modifier son choix et de nommer quelqu'un d'autre. Le rôle de la personne de confiance :

- Seconder le malade dans toutes ses démarches administratives au sein de l'établissement d'accueil
- Se faire communiquer les informations jusqu'ici réservées au malade lui-même ou à sa famille
- Assister aux éventuels entretiens médicaux
- Etre consulté dans le cas où le patient est dans l'impossibilité de s'exprimer

La personne qualifiée : afin de favoriser les échanges et la bonne prise en charge au sein des structures sociales et médico-sociales, les résidents ou leur représentant légal, tout usager, peut faire appel à **des personnes qualifiées** afin de les aider à faire valoir leurs droits. Ces personnes qualifiées doivent être choisies sur une liste établie par le représentant de l'Etat et le Président du Conseil Général. Cette liste est disponible à l'accueil de l'établissement.

La personne qualifiée peut être saisie par courrier adressé à la Délégation Territoriale du MORBIHAN de l'Agence Régionale de Santé, 32, Boulevard de la Résistance, BP 20514, 56019 VANNES cedex.

Le Fonctionnement de l'établissement

L'EHPAD dispose des compétences d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 50 personnes et qui participent à l'accompagnement personnalisé de chaque résident dans les domaines de l'accueil, de l'hôtellerie, des soins, de l'animation.

- Le Service administration : Directeur, 2 adjoints des cadres
- Le Service animation : 1 animatrice présente du lundi au vendredi
- Le Service de soins : 1 cadre de santé, 3 infirmières, des aides-soignantes et aides médico-psychologiques, des agents de services hospitaliers.
- Le service de cuisine et d'hôtellerie : 1 responsable de cuisine, 3 cuisiniers, 2 hôtelières
- Le service technique : 1 personne
- Le service entretien et lingerie: 4 personnes

L'équipe soignante est complétée par un médecin coordonnateur, une psychologue (présente 2 jours par semaine), une ergothérapeute (présente 2 jours par semaine), une diététicienne (présente 2 jours/mois), un éducateur sportif (présent 3 jours par semaine).

Chaque résident conserve cependant la liberté du choix de son médecin traitant ainsi que des intervenants libéraux (kinésithérapeutes). Le médecin coordonnateur est en charge de la bonne mise en œuvre du projet de soins de l'établissement, il veille au respect des bonnes pratiques de soins et forme également le personnel sur des thèmes spécifiques. Il donne un avis sur les demandes d'admission dans l'établissement.

Chaque membre de l'équipe est astreint au secret professionnel.

Dès votre entrée dans l'établissement, un membre de l'équipe de soins affecté à la maison où vous êtes hébergé sera désigné comme **votre référent**. **Le référent a une place importante dans le fonctionnement de l'établissement car il sera votre interlocuteur privilégié.** Il dispose sur ses jours de présence d'un temps « référent » en début d'après-midi où il est à votre disposition pour une sortie, faire des courses, discuter...Par ailleurs, il est chargé de faire le lien entre vous, votre famille et l'établissement. Enfin, il réalise la synthèse de votre projet d'accueil personnalisé toutes les 6/7 semaines en collaboration avec l'équipe soignante.

3- LE PROJET D'ACCUEIL AU SEIN DE LA MAISON DE LA CAMPAGNE

L'EHPAD dispose d'une unité spécifiquement conçue pour accueillir dans les meilleures conditions des personnes souffrant de pathologies de type maladie d'Alzheimer et troubles apparentés. Cette Maison est composée d'une vaste pièce de vie sur laquelle s'ouvrent 13 chambres individuelles. L'accès à cet espace est contrôlé afin de garantir les meilleures conditions de sécurité aux résidents compte tenu de leur état de santé.

Au sein de cette maison, le résident pourra profiter d'un jardin entièrement sécurisé, d'une vaste terrasse, d'une salle de balnéothérapie, d'un espace cuisine thérapeutique.

Une équipe volontaire et formée de 7 personnes (Aide-soignante, aide médico psychologique, agent de services) assiste au quotidien les résidents dans l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne.

Le fonctionnement de la Maison de la Campagne est centré sur le résident : l'organisation de la journée dépendra de l'heure de lever du résident, de ses envies, de son état de santé.



Régulièrement des animations communes sont organisées avec les 3 autres maisons de l'établissement afin de maintenir un lien social et favoriser les échanges entre les résidents.

4- MODALITES D'ADMISSION

L'établissement disposant de personnel soignant en permanence (personnel aide-soignant de jour comme de nuit), il est en mesure d'accueillir des **personnes autonomes mais également en perte d'autonomie tant physique que psychique**, âgées de plus de 60 ans (avant 60 ans une dérogation délivrée par le Conseil Général est nécessaire).

- Toute personne désireuse d'entrer dans l'établissement doit au préalable remplir un **dossier d'inscription commun à l'ensemble des EHPAD de France**, et qui comprend des renseignements d'ordre administratifs (état civil, situation familiale, personnes à prévenir, ainsi qu'un dossier médical (antécédents médicaux, traitement) à faire remplir par le médecin traitant.
- Au moment du dépôt du dossier d'inscription il est souhaitable de prendre rendez-vous et de visiter l'établissement. Une rencontre avec le futur résident est vivement recherchée afin de s'assurer de la volonté de la personne à venir s'installer dans l'établissement.
- Chaque demande d'admission est ensuite examinée et soumise à l'avis d'une équipe pluridisciplinaire : cadre de santé, direction. Lorsque l'avis rendu est favorable, la personne est inscrite sur la liste d'attente. Dans le cas contraire un courrier explicatif est transmis au dépositaire du dossier.

Lorsqu'une place se libère au sein de l'établissement : Le choix d'une nouvelle entrée est réalisé selon plusieurs critères :

- **Urgence de la demande,**
- **Type d'accueil nécessaire (besoin d'entrée dans le secteur protégé notamment),**
- **Date d'inscription sur la liste d'attente**
- **Origine géographique ou besoin de rapprochement familial**

Le futur résident et sa famille sont alors informés de la proposition de place qu'ils peuvent ou non accepter. En cas de réponse positive, une attestation de réservation est signée par le futur résident et l'entrée se fait dès que possible. L'admission est réputée définitive à la signature du contrat de séjour qui garantit les droits et obligations du résident.

5- FRAIS DE SEJOUR

Lors de l'entrée dans l'établissement, il vous sera demandé :

- **une copie du livret de famille**
- **votre carte vitale et de mutuelle (si vous en avez une)**
- **un extrait d'acte de naissance**
- **le dossier médical à compléter par votre médecin traitant**
- **un relevé d'identité bancaire**
- **l'attestation de responsabilité civile**
- **la carte d'invalidité (si vous en possédez une)**
- **un certificat médical de moins de trois mois attestant que la personne est apte à vivre en collectivité**
- **L'avis d'imposition n-1**
- **Les attestations annuelles expédiées par les caisses de retraite pour n-1**

Il vous sera remis :

- ⇒ **un exemplaire de votre contrat de séjour**
- ⇒ **un exemplaire du règlement de fonctionnement**
- ⇒ **un état des lieux de votre chambre**

Les frais de séjour sont facturés et payables mensuellement auprès du Trésor Public avec possibilité de mise en place d'un prélèvement automatique.

Le prix de journée se décompose en :

✳ **un tarif hébergement** qui couvre les dépenses liées aux repas, entretien des chambres, entretien du linge, charges de personnel

✳ **un tarif dépendance** (couvre les charges liées à la prise en charge de la dépendance telles que l'achat de protections...) sous forme d'un ticket modérateur acquitté par chaque résident quel que soit son niveau de dépendance.

Ces tarifs sont fixés annuellement par le Président du Conseil Général et par l'autorité représentant l'Etat dans le département, après vote par le Conseil d'Administration de l'établissement.

Outre le prix de journée versé par les résidents, l'établissement est financé par l'APA versée par le département du MORBIHAN pour ses ressortissants ou par les départements du dernier domicile du résident ainsi que par l'assurance maladie qui verse une dotation mensuelle destinée à financer les dépenses de personnel IDE et aide-soignant, le matériel médical ainsi que les dépenses liées aux interventions des médecins libéraux généralistes et kinés, les dépenses d'analyses médicales, la radiologie hors scanners et IRM notamment. Les frais de transport ne sont par contre pas pris en charge par l'établissement et sont à la charge de l'assurance maladie ou du résident.

Pour l'année 2023, les prix de journée sont les suivants :

⇒ **Prix de journée hébergement :**

- Plus de 60 ans : 66.76 €
- Moins de 60 ans : 66.91 €
- Hébergement temporaire : 80.96 €

⇒ **Prix de journée dépendance :**

- Plus de 60 ans : 7.10 €
- Moins de 60 ans : 22.46 €
- Hébergement temporaire : 7.10 €

(Ce prix vient s'ajouter au prix de journée hébergement)

Sous certaines conditions, il peut être accordé les aides suivantes (renseignements auprès du service Accueil).

⇒ ***l'Aide Personnalisée au logement***

⇒ ***l'Aide sociale départementale y compris pour l'hébergement temporaire***

6- VOTRE SEJOUR

Lors de votre entrée dans l'établissement, vous serez accueilli par un membre de l'équipe de soins en poste dans la Maison où se situe votre chambre ainsi que par l'infirmière présente. Un référent parmi le personnel affecté à votre maison sera désigné et vous suivra toute l'année en cours.



Chambres

Toutes les chambres ont une surface d'environ 22 m² et sont équipées d'un mobilier confortable : lit médicalisé, bureau, chaise et fauteuil de repos et d'un placard. Elles disposent d'un système d'appel d'urgence, d'une prise téléphone et d'un téléviseur. La salle de bain privative avec douche adaptée et sanitaires est attenante à chaque chambre

La chambre peut être personnalisable au gré des souhaits de chacun : il est donc conseillé d'apporter des objets personnels peu encombrants : cadres, photos, objets de décoration, radio. Il est toutefois interdit de fixer tout objet au mur en dehors de l'espace prévu. Sur demande auprès de l'équipe il vous sera possible d'obtenir la clef de votre logement.

Téléphone/ internet



Vous pouvez vous faire installer le téléphone ou internet dans votre chambre. La ligne sera personnelle ; pour cela, vous devez vous mettre en rapport avec l'opérateur de votre choix qui s'occupe de la mise en service. Les règlements seront à votre charge.

Télévision



L'établissement dispose de plusieurs salons de télévision. Cependant, chaque chambre est équipée d'un téléviseur personnel et mis à disposition gratuitement.

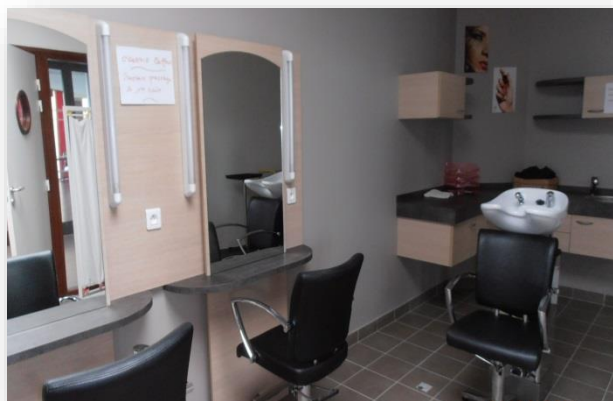


Salle de bains

Chaque chambre est équipée d'une salle de bain adaptée aux normes handicapées. Deux salles de balnéothérapie sont également disponibles.

Coiffure, prestations extérieures

Les prestations suivantes : coiffeurs, pédicures, soins d'esthétique peuvent être assurés dans l'établissement par des prestataires extérieurs, à la charge des résidents.



Courrier

Le courrier est distribué chaque jour ouvré dans la matinée. Vous pouvez déposer vos lettres à expédier, préalablement affranchies au secrétariat ou les remettre à la personne de service.

L'adresse postale de l'établissement est la suivante :

**Maison de retraite « Le Clos des Grands Chênes »
- Route de Pont Augan- 56150 BAUD**

Le linge

Les draps, les couvertures, les dessus de lits, les serviettes et gants de toilette sont fournis et entretenus par l'établissement.

Votre linge personnel doit être **marqué en lettres tissées**, nom et prénom, par vos soins. La lingerie de l'établissement assure le lavage, le repassage et la distribution de votre linge. Toutefois, le linge délicat : pulls avec plus de 30 % de laine, linge de corps autre que coton, soie, cachemire ne peuvent être entretenus dans l'établissement.

Nous vous conseillons de renouveler votre trousseau de façon régulière, une liste type est à votre disposition si vous le souhaitez.



Culte

Le respect des croyances de chacun est assuré. Un office religieux catholique se déroule chaque vendredi matin à 11 Heures dans le lieu de culte de l'établissement. L'office est assuré par les soins du prêtre de la paroisse, assisté d'une équipe de bénévoles.



Dépôt d'argent- objets de valeur

Nous vous déconseillons fortement de conserver dans votre chambre vos bijoux, objets de valeur et votre argent. L'établissement ne gère pas le dépôt de tels biens, cependant en cas de besoin, il est possible d'en faire le dépôt auprès de la Trésorerie de BAUD. Pour cela merci de vous adresser au bureau de l'accueil.

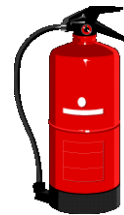
Dans tous les cas, la Maison de Retraite ne peut être tenue pour responsable en cas de vol ou de disparition.

Sécurité- Incendie

Les règles de sécurité doivent être impérativement respectées par tous. Il est notamment interdit de fumer dans tous les locaux de l'établissement afin de réduire les risques de déclenchement d'un incendie.

Il est également interdit d'apporter dans le service :

- ⇒ *des bouteilles contenant des liquides inflammables*
- ⇒ *des cartouches de gaz*
- ⇒ *des appareils de chauffage électrique.*



En cas d'incendie, veuillez appliquer les consignes de sécurité affichées et suivre les directives qui vous seront données par le personnel.

7- LES REPAS

Le personnel de cuisine prépare sur place tous les repas.

Les repas sont servis dans la salle à manger principale.

Les régimes prescrits sont respectés.

Il vous est possible de recevoir votre famille ou vos amis dans une salle à manger des familles à votre disposition sur réservation. Cette salle à manger fonctionne en auto gestion.

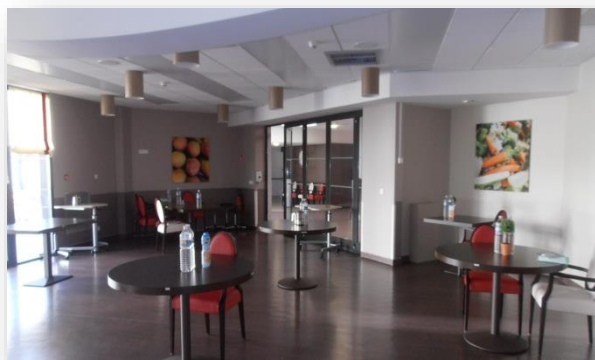
Horaires

PETIT DEJEUNER : ENTRE 7 H 30 ET 9 H 00
(EN CHAMBRE)

DÉJEUNER : 12 H 15

GOÛTER : 15 H 00

DINER : 18 H 30

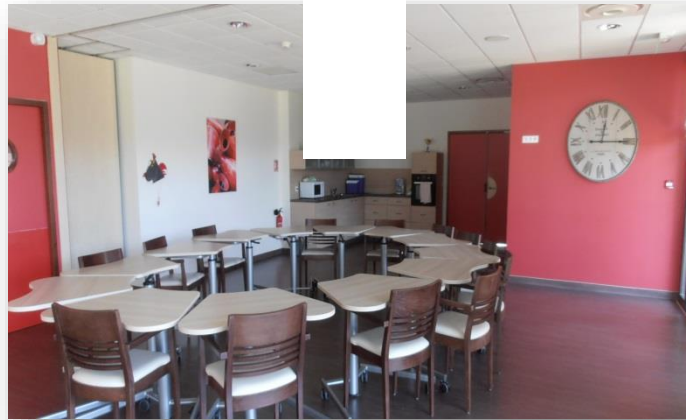


Un espace café est en libre accès sur la Place du Village. Plusieurs fontaines à eau sont à votre disposition également.

Les visiteurs peuvent également prendre leurs repas dans l'établissement qui dispose à cet usage d'une salle à manger des familles en libre gestion. Le tarif pour l'année 2023 est fixé par le Conseil d'Administration à 10 euros. Pour toute réservation il est demandé de prévenir le secrétariat au moins 48 heures à l'avance pour des questions d'organisation.

8- L'ANIMATION ET LA VIE SOCIALE

La participation aux diverses animations est libre.



Une animatrice est présente chaque jour du lundi au vendredi dans l'établissement et propose des activités variées:

- *lecture du journal chaque matin*
- *arts du fil pour les dames*
- *ateliers de pâte «FIMO » pour la confection de bijoux et autres objets*
- *atelier pâtisserie chaque lundi*
- *jardinage*
- *petits bricolages*
- *Sorties*
- *Ateliers mémoire, jeux de mots...*

Par ailleurs chaque mois un LOTO est organisé et rassemble des résidents de toutes les maisons, de même qu'un spectacle mensuel.

Chaque résident se voit également désigner un référent parmi les membres de l'équipe soignante qui s'attache à proposer des ateliers plus individuels sur un temps identifié.

L'animatrice est également chargée de coordonner les interventions des bénévoles qui accompagnent les résidents qui le souhaitent chaque vendredi pour l'office religieux mais qui viennent également une fois par semaine afin de visiter les résidents qui le souhaitent.

D'autres activités sont également proposées par des personnes extérieures. La participation à ces ateliers est gratuite :

- *Yoga chaque mardi en fin d'après-midi*
- *Art-thérapie le lundi*
- *Atelier sport de groupe et marche en individuel*